

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2012)  
**Heft:** 1952

**Artikel:** Clause de sauvegarde : "Realpolitik", faute politique  
**Autor:** Tille, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024598>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Clause de sauvegarde: «Realpolitik», faute politique

Albert Tille • 21 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20417>

## Une restriction sélective à l'immigration européenne qui ne répond pas à la situation suisse tout en compliquant les relations avec Bruxelles

Le Conseil fédéral réintroduit le contingentement des travailleurs de huit pays<sup>2</sup> de l'est membres de l'Union européenne. L'immigration en provenance de ces pays, qui était de 6'000 personnes l'an passé, sera limitée à 2'000.

Par cette décision, le gouvernement affirme répondre à l'opposition grandissante de la population suisse à la libre circulation des personnes. Il craint une vague de «*non*» lors du tout prochain scrutin sur les traités internationaux, et les votes plus lointains sur l'initiative «*contre l'immigration de masse*» ou sur l'extension de la libre circulation à la Croatie. Mais, il l'admet lui-même, cette mesure aura un effet très limité. Le gros de l'immigration, 53'000 autorisations l'an passé, provient des quinze pays de la vieille Europe, essentiellement d'Allemagne, de France, d'Espagne ou du Portugal.

Le gouvernement frappe à l'est alors que le flot vient de l'ouest! Pour comprendre cette anomalie, il faut

disséquer les accords passés entre Berne et Bruxelles. L'accord<sup>3</sup> sur la libre circulation des personnes avec l'Europe des Quinze est en vigueur depuis 2002. Ce texte prévoit une clause de sauvegarde qui permet à la Suisse de réintroduire jusqu'en 2014 des contingents en cas d'augmentation excessive de l'immigration. Cet accord de base est appliqué depuis 2006 à dix nouveaux membres: Chypre, Malte et huit pays de l'Est. Et c'est là que les choses se compliquent. Berne et Bruxelles ne lisent pas les textes de la même manière.

En s'élargissant, l'Union a prévu de limiter temporairement les droits des nouveaux membres. Cette période d'adaptation a pris fin en avril 2011. Passée cette date, aucune discrimination n'est possible entre les 25 Etats. Le Conseil fédéral a dû accepter ce principe de non discrimination en négociant l'extension de la libre circulation. Il l'a signalé noir sur blanc dans son Message<sup>4</sup> (page 5531) sur le protocole à l'accord conclu avec Bruxelles. Pour concrétiser cette égalité de traitement, ledit protocole fixe à 2014 la date butoir pour l'application de la clause de sauvegarde, donc la même pour les nouveaux

membres que celle prévue pour les Quinze.

En examinant la possibilité d'activer la clause de sauvegarde jusqu'en 2014, le Conseil fédéral a constaté que les conditions n'étaient pas remplies pour l'appliquer à l'ensemble des pays européens. La croissance de l'immigration n'atteint pas le taux de 10%. C'est en revanche le cas pour les pays de l'est. Il a donc traité à part le cas des nouveaux membres en respect, affirme-t-il, des traités signés avec l'Union. De son côté, Bruxelles rétorque que la Suisse viole ses engagements. Elle divise l'Europe en deux camps alors qu'elle a accepté expressément le principe de non discrimination entre les Etats membres de l'Union.

Le Conseil fédéral, qui a longuement défendu les vertus de la libre circulation des personnes, se fâche aujourd'hui avec Bruxelles pour faire du pied aux nationalistes. Mais il ne convaincra probablement pas ceux qu'il veut amadouer. A Genève, le MCG proclame haut et fort que la mesure ne sert à rien. La concurrence sur l'emploi vient de France. Et la présence des Polonais engagés dans nos campagnes n'aggrave pas la pénurie de logements en zone urbaine.

La décision du Conseil

fédéral reçoit en revanche la bénédiction d'économiesuisse et de l'USAM. Rien d'étonnant. Le frein à l'immigration des pays de l'est touchera l'agriculture mais aura des effets quasiment nuls pour le reste de l'économie. Accepter une décision indolore permettra de mieux combattre les

mesures d'accompagnement rigoureuses et efficaces qui limiteraient la liberté des entreprises (DP 1944<sup>5</sup>).

En faisant violence à sa conviction sur les bienfaits de la libre circulation, le Conseil fédéral pense faire de la *Realpolitik*. Or la mesure qu'il a prise est inopérante.

Elle donne des arguments aux nationalistes en cautionnant l'idée que la Suisse accueille trop d'étrangers. Elle agrave les relations difficiles avec l'Europe et notamment le dangereux contentieux fiscal. Le gouvernement a commis une faute politique.

## Creusement des inégalités en Suisse

Jean-Pierre Ghelfi • 20 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20397>

### **Les salariés «ordinaires» ont été les laissés pour compte des vingt dernières années**

Quelle est la situation des inégalités de revenus? L'OCDE a publié en décembre dernier un «tour d'horizon<sup>6</sup>» (en attendant une prochaine publication substantielle sur le sujet).

Dans son propos liminaire, l'OCDE relève que «*au cours des deux décennies qui ont précédé la crise économique mondiale actuelle, le revenu réel disponible des ménages a augmenté en moyenne de 1,7% par an dans les pays de l'OCDE. Dans une grande majorité de ces derniers, toutefois, le revenu des 10% de ménages les plus riches a progressé plus vite que celui des 10% les plus pauvres, de sorte que les inégalités de revenus se sont amplifiées.*»

L'OCDE fournit également la mesure statistique de

l'évolution des inégalités : «*Le coefficient de Gini, mesure standard de l'inégalité des revenus comprise entre 0 (tous ont le même revenu) et 1 (tout le revenu est capté par un seul individu), atteignait au milieu des années 80 une moyenne de 0,29 dans les pays de l'OCDE. À la fin des années 2000, il avait progressé de près de 10 % et s'établissait à 0,316.*»

### **Coefficient de Gini**

La Suisse – qui s'en étonnera? – ne figure pas dans ce «*tour d'horizon*», sauf dans un tableau, relatif au coefficient de Gini, avec le chiffre de 0,303 pour la période «*niveaux fin 2000*», sans indication toutefois quant à son évolution au cours des vingt dernières années. La mesure des inégalités, chez nous, serait ainsi à peu près dans la moyenne des pays membres de l'OCDE.

Toutefois, si l'on ne prend en considération que les pays européens, leurs coefficients de Gini sont tous inférieurs à 0,3. Les exceptions sont le Portugal, la Grèce, l'Italie et l'Espagne. C'est-à-dire les pays qui sont actuellement confrontées à de gros problèmes d'endettement public et/ou de déséquilibres budgétaires. Constat qui suscite forcément une question: l'endettement de l'Etat serait-il un mécanisme de redistribution à l'envers des revenus et des fortunes, qui aboutirait finalement à renforcer les inégalités?

### **Publications**

Que peut-on savoir sur la problématique des inégalités chez nous? Quelques publications et articles peuvent être mentionnés. *The evolution of top incomes in Switzerland over the 20th century*<sup>7</sup> émane de deux universitaires; elle est centrée, comme son titre